



Qui ?

La Fédération et les clubs affiliés à celle-ci.

Pourquoi ?

À titre d'association canadienne enregistrée de sport amateur et en cohérence et respect de ses objets, **SPORTSQUÉBEC** offre un service de gestion des dons qui peut profiter à la Fédération et aux clubs sportifs affiliés à la fédération.

ADMISSIBILITÉ DES DONNS



- Un don admissible à l'émission d'un reçu officiel de don doit être fait en toute liberté. Un don ne peut être fait pour honorer une obligation contractuelle ou une autre obligation. Dans la plupart des cas, un don est un transfert volontaire de biens, sans contrepartie de valeur pour la donatrice ou le donateur.
- Pour qu'un don soit admissible à un reçu officiel de don, il doit obligatoirement être accompagné d'un formulaire de don de **SPORTSQUÉBEC** dûment complété et signé par la donatrice ou le donateur dans lequel elle ou il reconnaît que le don ne lui donne aucun avantage ou bénéfice, direct ou indirect, ni à quelque membre de sa famille ou quelque personne qui lui est liée au sens des lois fiscales. La donatrice ou le donateur ne peut diriger un don pour qu'il serve à un individu (une ou un athlète, par exemple).
- **SPORTSQUÉBEC** accepte les dons en espèces faits par chèque (à l'ordre de Sports Québec), mais si un membre de **SPORTSQUÉBEC** reçoit un don en argent comptant, il devra remettre un chèque à **SPORTSQUÉBEC** accompagné du formulaire de don et d'une photocopie des billets de banque où sera lisible le numéro de série de chaque billet. Les dons par carte de crédit ou par virement bancaire sont aussi acceptés, ainsi que les dons en biens selon la juste valeur marchande et les dons planifiés (titres cotés en bourse, obligations, polices d'assurance, legs, etc.).



COLLECTES DE DONNS

Types	Explications
Dons non rattachés à des avantages	<ul style="list-style-type: none">• Dons uniques• Dons mensuels• Dons dans le cadre d'événements de sociofinancement, aussi connus comme P2P• Legs testamentaires• Dons d'actions cotées en bourse
Dons rattachés à des avantages	<ul style="list-style-type: none">• Conférences thématiques• Galas, spectacles, soupers-bénéfices• Ventes d'articles• Tournois de golf• Camps sportifs non rattachés à la classification des athlètes• Activités farfelues

ÉTAPES



1. Le club identifie l'objectif visé par la collecte de dons.
2. Le club remplit le formulaire de demande de projet et le soumet à la Fédération pour validation.
3. La Fédération soumet la demande de projet à **SPORTSQUÉBEC**.
4. **SPORTSQUÉBEC** approuve le projet.
5. Le club remplit la demande de création du formulaire de collecte de dons et la remet à **SPORTSQUÉBEC**.
6. Le club complète le rapport de projet à la fin du projet de collecte de dons.

Pour obtenir les formulaires ou pour toutes questions, veuillez écrire à l'équipe du service aux membres de la Fédération à l'adresse club@fnq.ca.